



321 Rue de Londres
62 730 LES ATTAQUES
Tél : 03.21.85.53.10 Fax : 03.21.85.53.19
Mail : admin@sira-eau.fr
Site web: www.sira-eau.fr
Horaires : du lundi au vendredi : de 8h à 12h

CONTRAT D'ABONNEMENT

ABONNE

Civilité *: NOM* : Prénom* :

Date de naissance :/...../..... Lieu :

Et

Civilité : NOM : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu :

Adresse desservie* :

Code postal *: Ville* :

Adresse de facturation si différente :

Email :@..... Tel :

COORDONNEES DE L ANCIEN ABONNE (SAUF SI LOGEMENT NEUF)

Civilité : NOM : Prénom :

Adresse* :

Code postal *: Ville* :

N° Abonnement :

PROPRIETAIRE

Civilité *: NOM* : Prénom* :

Adresse* :

Code postal*: Ville* :

Email :@.....

Tél : Port: Fax :

COMPTEUR (à remplir sauf si 1^{ère} mise en service du compteur)

N° du compteur *: Index* : (Chiffres Noirs uniquement)

Date de signature du bail ou d'achat du logement *:

CADRE RESERVE AU SIRA

N° Abonnement : Diamètre :

Localisation physique du compteur :

Type : ☐ Individuel ☐ Général ☐ Divisionnaire ☐ Semi-général

Il est convenu qu'un abonnement au service de distribution d'eau est souscrit par l'abonné dans les conditions définies par le règlement.

L'abonné reconnaît avoir reçu le règlement qu'il s'engage à respecter sans préjudice des voies de recours de droit commun, ainsi que les tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat.

Un titre de recettes correspondant aux frais de contrat (tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2023) vous sera envoyé par le Trésor Public.

Pour la commune de Marck, la part assainissement est facturée par Grand Calais Terres et Mers, le présent contrat vous engage auprès de la communauté d'Agglomération pour le règlement des factures.

Pour les communes de Oye Plage, Saint Folquin, Saint-Omer-Capelle, Nouvelle-Eglise, Vieille Eglise et Offekerque la part assainissement est facturée par la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq le présent contrat vous engage auprès de la CCRA pour le règlement des factures.

Fait à

Le

En 2 exemplaires

Signature

Mention manuscrite « Lu et Approuvé »

L'abonné

Le Président du SIRA

Les informations suivies d'un * sont obligatoires pour l'enregistrement de votre abonnement

Nota : Les renseignements ci-dessus, qui font l'objet d'un traitement informatisé sont indispensables à toute fourniture d'eau et sont strictement réservés aux besoins du service. Tout abonné bénéficie du droit d'accès et de rectification prévu par la loi du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.